

Commission au Conseil communal
Préavis municipal N° 06/2020

Au Conseil Communal
1304 Cossonay-Ville

Cossonay-Ville, le 7 août 2020

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 06/2020 concernant une demande de crédit relative à la réalisation d'aménagements routiers dans le hameau d'Allens.



Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La commission désignée par le bureau pour étudier le préavis municipal N° 06/2020, composée des membres soussignés, s'est réunie en salle de Municipalité le 23 juin 2020, en présence de Monsieur Claude Moinat, Municipal des routes. Nous le remercions pour ses réponses et ses explications précises. La commission a finalisé le rapport par échanges de mail.

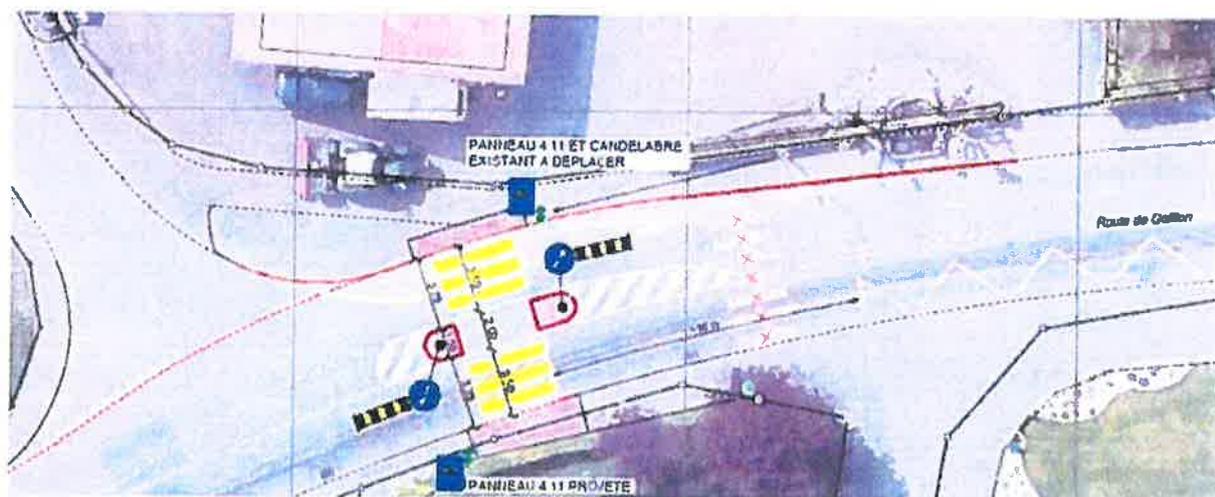
Préambule :

Il est à indiquer, comme mentionné dans le préavis N° 06/2020, que la Municipalité s'est rendue dans le hameau pour constater sur place les différentes possibilités de réaménagement et a observé qu'il n'était pas évident, en particulier pour les plus jeunes (écoliers) ou les personnes à mobilité réduite, de traverser la route dans cette zone de circulation dense aux heures de pointes. Les nouveaux immeubles construits amènent encore plus d'usager à traverser cette route.

Le passage piéton actuel a connu quelque accident sans gravité, mais qui pose la question de mettre à jour la sécurité proche de cet arrêt de bus.

Projet :

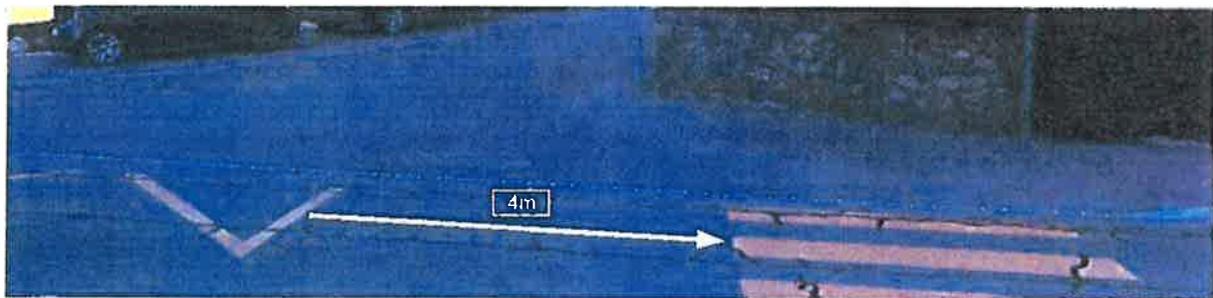
L'image ci-dessous montre, deux immeubles construits récemment du côté droit de la route cantonale, direction Cossonay, dans lesquels des familles ont aménagé. Ce qui sous-entend un nombre plus élevé de personnes amenés à traverser la route.



La solution présentée à l'avantage de sécuriser la traversée de la route et permet également d'adapter le passage piéton aux normes en vigueur (15 mètres). Sur l'image ci-dessous on peut observer que ce chauffeur de bus respecte déjà la distance légale.



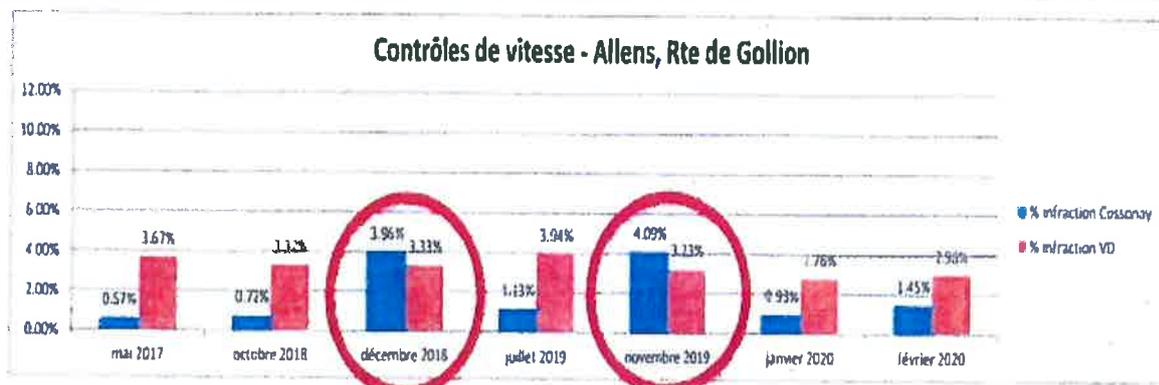
Actuellement le passage piéton est situé trop près de la fin du marquage de l'arrêt de bus.



Pour information vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif des contrôles de vitesse qui ont été réalisés de mai 2017 à février 2020.

Allens, Route de Gollion

| Mois | mai 2017 | octobre 2018 | décembre 2018 | juillet 2019 | novembre 2019 | janvier 2020 | février 2020 | Moyenne |
|-----------------------|----------|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|--------------|---------|
| % infraction Cossonay | 0.57% | 0.72% | 3.96% | 1.13% | 4.09% | 0.93% | 1.45% | 1.84% |
| % infraction VD | 3.67% | 3.32% | 3.33% | 3.94% | 3.23% | 2.76% | 2.98% | 3.32% |



Finances :

À la suite de l'appel d'offres sur invitation qui a été réalisé par le Service technique. Quatre entreprises ont soumissionné pour les travaux de génie civil. Pour rappel le meilleur devis est de CHF 35'000.-

Note :

Il va sans que ce projet a été ratifié par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)

De ce fait le devis reçu concernant la signalisation est en adéquation avec les directives dudit département. Le montant est de CHF 14'000.-

Pour Rappel :

| | |
|---|---------------------|
| ➤ Travaux de génie civil | CHF 35'000.- |
| ➤ Travaux de marquage et de signalisation, îlots centraux | CHF 14'000.- |
| ➤ Eclairage public (estimation) | CHF 6'000.- |
| ➤ Prestations géomètre et ingénieur | CHF 7'500.- |
| ➤ Taxes, divers et imprévus | CHF 7'500.- |
| ➤ Total général TTC | CHF 70'000.- |

La commission unanime recommande d'accepter le projet et les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal N°06/2020
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

- De réaliser les aménagements routiers dans le hameau d'Allens ;
- De financer ces travaux par un emprunt correspondant aux meilleures conditions, auprès d'un ou de plusieurs établissements financiers ou par les liquidités courantes de la Bourse communale ;
- De porter la valeur de ces travaux, CHF 70'000.-, à l'actif du bilan ;
- D'amortir la somme portée à l'actif du bilan comme suit :
Sur une période de 30 ans au plus.

Pour la commission ;

Antoine L'Hoste

.....

Didier Reymond

.....

Laurent Arnold

